



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021**

### **DELIBERATIONS**

#### *Foncier*

##### **Cession de la parcelle cadastrée section B n°2316. (à l'unanimité)**

Il a été décidé de céder la parcelle cadastrée section B n°2316 d'une contenance de 119 m<sup>2</sup> au prix de 119 euros à Madame GANDON Laetitia.

#### *Enfance – associations*

##### **Convention de soutien financier – Centre Socioculturel Le Palabre (à l'unanimité)**

L'assemblée a validé la convention avec le palabre selon laquelle La Commune apportera un soutien financier de 8,50 euros par jour et par enfant pour l'année 2022. Le Palabre exonérera de 2 euros par jour et par enfant les familles en les retranchant directement du prix de journée payé.

##### **Attribution d'une subvention à l'Institut Médico Educatif « Amitié-Lalevade » (à l'unanimité)**

Il a été décidé d'attribuer une subvention pour fournitures éducatives et scolaires pour un enfant accueillis à l'IME Amitié Lalevade, pour l'année 2021-2022, d'un montant de 100€.

#### *Urbanisme*

##### **Désignation d'un élu pour prendre la décision relative à un permis de construire (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a décidé de désigner Jean-François BAUZELY pour prendre la décision relative à la délivrance de ce permis de construire et ainsi signer toutes les pièces se rapportant au dossier de Monsieur Valentin TOURVIEILHE.

##### **Mise à jour du tableau de classement des voies communales (l'unanimité)**

Le conseil municipal s'est prononcé pour le classement suivant :

VC N°	TYPE	LIBELLÉ	LONGUEUR (en mètre)
1	RUE	DU FORT	644
2	CHEMIN	DES BÉRAUDOUX	557
3	CHEMIN	DE LA CROIX	127
4	CHEMIN	DU PRIEURÉ	125
5	CHEMIN	DE L'ARCEAU	21
6	CALADE	DU REMPART	50

7	CALADE	DU NOTAIRE	34
8	CHEMIN	DE L'ÉCOLE	167
9	CALADE	DE LA FONTAINE DES CHABERTS	74
10	IMPASSE	DES ROSES	101
11	CHEMIN	DES CHABERTS	148
12	CHEMIN	DE SARIBOU	231
13	CALADE	DES BERAUDOUX	137
14	IMPASSE	DES MICOCOULIERS	124
15	CHEMIN	DES BARRAS	898
16	CHEMIN	DES VAYSES	114
17	CALADE	DES PAGEOTS	101
18	CHEMIN	DU MASTRENAS	71
19	CHEMIN	DES ARDENNES	1626
20	CHEMIN	DE LA TÉOULE	1384
21	CHEMIN	DU VIDALET	377
22	CHEMIN	DU LUOL	2214
23	CHEMIN	DU CHATAIGNIER	161
24	IMPASSE	DES AUCHES	59
25	CHEMIN	DU CHOMEIL	760
26	CHEMIN	DE LA VALETTE	705
27	CHEMIN	COURNAREDE	38
28	CALADE	DE LA VOUTE	29
29	IMPASSE	DU GAILLARD	72
30	CHEMIN	DU CLAP	537
31	CALADE	DES REYNIERS	183
32	CALADE	DU PIGEONNIER	61
33	CALADE	DES GAUTHIERS	65
34	IMPASSE	DES IRIS	135
35	CALADE	DE LA COUSTASSE	70

36	CALADE	DU COUSTILLOU	88
37	CHEMIN	DES MONTADES	83
38	CHEMIN	DES SOULIERS	790
39	CHEMIN	DES MAZADES	183
40	CHEMIN	DES SARDONNES	386
41	CHEMIN	DE LAUBERTE	916
42	CHEMIN	DU PALAOU	210
43	CHEMIN	DE LACHAMP	238
44	CHEMIN	DES CHEVALIERS	344
45	IMPASSE	DES MAPPIAS	181
46	CHEMIN	DES MAPPIAS	69
47	CHEMIN	DES AUDIBERTS	345
48	CHEMIN	DES PRÉS	201
49	IMPASSE	DU SAUT DU CHEVAL	161
50	CHEMIN	DES VALLAS	207
51	IMPASSE	DE LA ROUTE	60
52	CHEMIN	DE LA PRADE	118
53	IMPASSE	DES AMANDIERS	164
54	CHEMIN	DU VEYRIER	27
55	CHEMIN	DE LA TROMPONE	121
56	IMPASSE	DE LA CROIX DE L'HOUME	245
57	CHEMIN	DE CHAMP LONG	349
58	CHEMIN	DE LA CAVE COOPÉRATIVE	118
59	CHEMIN	DES GRANDS VIGNES	1223
60	CHEMIN	DE L'HERMAS	195
61	CHEMIN	DU STADE	61
62	IMPASSE	DES PINS	174
63	CHEMIN	DES MAISONS BLANCHES	65
64	CHEMIN	DES ROUSSES	804

65	CHEMIN	ROYAL	709
66	CHEMIN	DES SABATIERES	237
67	CHEMIN	DU VIGNAL	221
68	CALADE	DE MIAILHE	167
69	CHEMIN	DE LA COMBE	149
70	CHEMIN	DES MONTEILS	797
71	CHEMIN	DE LA BOUISSE	587
72	CHEMIN	DE BOULOGNE	537
73	CHEMIN	DES BOUCHES ROUGES	175
74	IMPASSE	DES PRATZ	331
75	CHEMIN	DE CHAMOIX	848
76	CHEMIN	DE LA PUPE	326
77	CHEMIN	DES AYGUES FREYDES	309
78	CHEMIN	DU BERLANDIER	300
79	CHEMIN	DU TAILLÉ	1360
80	CHEMIN	DE BLACHERE	1458
81	CHEMIN	DU CALABERT	297
82	CHEMIN	DE LA CHARRIERE	222
83	CHEMIN	NEUF	100
84	CHEMIN	DES DOUCES	420
85	CHEMIN	DU CROS INFERIEUR	170
86	CHEMIN	DE CHANLIVELLE	166
87	CHEMIN	DES GABETTES	662
88	CHEMIN	DE LA CROIX DES CAYRES	355
89	CHEMIN	DE CHAULIAC	235
90	CHEMIN	DU PONT DE CHAULIAC	61
91	CHEMIN	DU MONT DOUX	1628
92	IMPASSE	DES CHAUSSADENTS	200
93	CHEMIN	DU BOSC	335

94	CHEMIN	DES HISSARDS	630
95	CHEMIN	CROISÉS	1215
96	CHEMIN	DU CAMPING	420
97	CHEMIN	DU FESCHET	934
98	CHEMIN	DU DEVES	725
99	IMPASSE	DU DEVES	67
100	CHEMIN	DU FAUGER	338
101	CHEMIN	DU FESC	275
102	CHEMIN	DES BUISSIÈRES	171
103	IMPASSE	DU FOUR	62
104	IMPASSE	DU FESC	34
105	CHEMIN	DU JUVENEL	154
106	CHEMIN	DU CHAMBON	311
107	CHEMIN	DU CHAMBONNET	83
108	CHEMIN	DU NOGIER	173
109	IMPASSE	DES MARNES	210

PLACE N°	TYPE	LIBELLÉ	SURFACE (en mètre carré)
1	PLACE	DE LA MAIRIE	7290
2	PLACE	DE L'OLIVIER	1477
3	PLACE	DES COMMERCES	2340
4	PLACE	DES REVERCHONS	223
5	PLACE	CLOTILDE DE SURVILLE	267
6	PLACE	DE L'ÉGLISE	791
7	PLACE	FERNAND BOIRON	1307
8	PLACE	DES ANCIENS COMBATTANTS	2781
9	PLACE	COMTE GARNIER	2381
10	PLACE	DE LA PRADE	841
11	PLACE	DES BÉRAUDOUX	658

12	PLACE	DE SARIBOU	60
13	PLACE	SÉRAPHIN GIMBERT	2169
14	PLACE	DES DOUCES	272
15	PLACE	DU CHAULIAC	822
16	PLACE	LEON BOURJA	570

### *Personnel communal*

#### **Délibération relative aux temps de travail (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal a décidé la suppression de tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1607 heures, dans les conditions rappelées ci-avant.

Dans le respect de la durée légale de temps de travail, les services suivants conserveront leur cycle de travail comme suit :

Service technique

-cycle hebdomadaire : 37h par semaine ouvrant droit à 12 jours d'ARTT par an.

Service périscolaire :

-cycle de travail avec temps de travail annualisé.

FIN DE LA SEANCE